



## AVIS DE COURSE

# CHAMPIONNATS DE LA REUNION de VOILE LEGERE 2018

## Optimists Benjamins et Minimes

## Catamarans Benjamins et Minimes

## Lasers 4.7 et Radial

## Catamarans 15 et 16 pieds intersérie

## Catamarans F18

Sous l'égide de la  
**LIGUE REUNIONNAISE DE VOILE**

Régates organisées par les clubs de  
**ANStPierre, BNMascareignes, BNOuest, CNStPaul, NCLaleu**

### *Préambule :*

Les Championnats de la Réunion 2018 de Voile légère sont organisés sous l'égide de la Ligue Réunionnaise de Voile, avec le concours des clubs de Voile qui sont chacun organisateurs d'étapes.

Les bateaux admis doivent confirmer leur inscription auprès de la Ligue Réunionnaise de Voile, par correspondance, ou sur place, le matin de chaque régates, avant 9 heures, en présentant le bulletin d'inscription, le règlement des droits d'inscription, leurs licences FFVoile valides pour l'année en cours, portant le cachet médical, accompagnées d'une autorisation parentale pour les mineurs. A la première régates de l'année civile 2018, suite au renouvellement de licence, il faut la présenter de nouveau pour être autorisé à courir.

### **1. REGLES**

La régates est régie par les règles telles que définies dans les *Règles de Course à la Voile* (RCV) 2017 – 2020

### **2. PUBLICITE**

Les bateaux sont tenus de porter la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

### **3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTIONS**

Optimists catégories niveaux Promotion et Compétition,  
Lasers 4.7 et Radial ,

Catamarans Formule 18 en temps réel et catamarans 15 et 16 pieds en temps compensé interséries.

Des classements extraits pourront être établis par catégorie d'âge et par sexe sous réserve d'un minimum de 3 inscrits dans chaque classement concerné.

L'autorité organisatrice se réserve le droit de refuser une inscription sur une journée et justifiera sa décision conformément à la RCV 76.1

### **4. DROITS A PAYER**

Les frais d'inscription sont de 60 € par personne pour l'ensemble du Championnat, sauf pour les Benjamins et Minimes en gratuité, et de 15 € par personne pour une étape du Championnat.

### **5. PROGRAMME**

Premier signal d'avertissement sur l'eau chaque dimanche de course à 11 heures, les autres jours à 10 heures.

<b>Championnat de la Réunion Benjamins Minimes en Optimist</b>		
1	JEU 19 OCTOBRE	BNM
2	SAM 18 NOVEMBRE	BNO
3	SAM 16 DECEMBRE	BNM
4	SAM 17 FEVRIER	ANSP
5	JEU 15 MARS	NCL

<b>Championnat de la Réunion Benjamins Minimes en Catamarans</b>		
1	SAM 24 FEVRIER	NCL
2	SAM 31 MARS	BNO
3	SAM 28 AVRIL	BNM

<b>Championnat de la Réunion Catamarans 15, 16 et 18 pieds</b>		
1	DIM 08 OCTOBRE	BNM
2	DIM 10 DECEMBRE	CNSP
3	DIM 11 FEVRIER	BNO
4	DIM 04 MARS	NCL
5	DIM 08 AVRIL	BNO
6	DIM 06 MAI	BNM

<b>Championnat Réunion Laser Radial et 4.7</b>		
1	SAM 30 SEPTEMBRE	BNM
2	SAM 02 DECEMBRE	CNSP
3	SAM 03 FEVRIER	BNO
4	SAM 24 FEVRIER	NCL
5	SAM 31 MARS	BNO
6	SAM 28 AVRIL	BNM

## **6. JAUGE**

Les voiliers admis à courir doivent être en conformité avec les règles de leur classe. Il n'y aura pas de jauge de matériel sur place pendant la confirmation des inscriptions. Un contrôle de jauge pourra être fait lors d'une arrivée d'étape. La non-conformité aux règles de la jauge peut aller jusqu'à la disqualification sur la course concernée.

## **7. INSTRUCTIONS DE COURSE**

Les instructions de course et leurs annexes seront consultables au tableau officiel à partir de la première étape de chaque classe à 8 h 30.

## **8. LES PARCOURS**

Les parcours à effectuer seront des parcours construits pour toutes les séries et éventuellement des raids pour les catamarans interséries et F18.

Le nombre de courses journalier sera de 5 maximum pour chaque concurrent.

## **9. SYSTEME DE PENALITE**

La règle 44.1 est modifiée pour les catamarans de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

Un bateau n'ayant pas effectué le parcours conformément à la RCV 28 sera classé DSQ par le comité de course (ceci modifie les RCV A4.2, A5).

Défaut d'émargement :

Chaque défaut d'émargement sera sanctionné par une pénalité de 15 %.

## **10. CLASSEMENT**

Deux étapes ou journées doivent être validées dans chaque classe pour valider le Championnat.

A partir de 5 journées validées, le plus mauvais score sera retiré.

## **11. COMMUNICATION RADIO**

Sauf en cas d'urgence, un bateau ne doit ni effectuer de transmission radio pendant qu'il est en course, ni recevoir de communications radio qui ne soient pas recevables par les autres bateaux. Cette restriction s'applique également aux téléphones portables.

## **12. PRIX**

Des prix seront distribués aux trois premiers de chaque classement.

## **13. DECHARGE DE RESPONSABILITE**

Les concurrents participent à la régata entièrement à leurs propres risques. Voir la règle 4, Décision de courir. La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de leur seule responsabilité. En conséquence, l'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régata, aussi bien avant, pendant, qu'après la régata.

## **14. ASSURANCE**

Chaque bateau participant doit détenir une assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale d'un montant de 30 millions d'euros par incident, ou son équivalent. Voir le contrat fédéral d'assurance.

## **15. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES**

Pour toute information complémentaire, veuillez contacter :

Ligue Réunionnaise de Voile

2 Bis rue des Brisants, 97434 ST GILLES LES BAINS

Email : [lr974@wanadoo.fr](mailto:lr974@wanadoo.fr)

Site : <https://www.liguevoilereunion.com>